



Le Premier ministre veut à nouveau s'attaquer aux retraites... au sens propre !

François Fillon, l'introverti en chef qui siège à Matignon, avait annoncé la couleur en juin 2009, devant les cadres de l'UMP réunis au Parc Floral «Il n'y a pas d'autres solutions pour sauver nos régimes de retraites que de travailler plus longtemps». Et jugé quasi-inéluctable «de débattre ensemble de la question du report de l'âge de départ légal à la retraite».

Travailler plus longtemps, augmenter les cotisations ou diminuer les pensions, c'est le tripotique dont aucun responsable politique ne semble vouloir sortir, faisant ainsi l'impasse sur les raisons profondes des déficits sociaux qui s'accumulent d'autant plus que la répartition inégale des richesses produites ne cesse, elle, de croître.

Rien ne justifie une nouvelle urgence sur ce sujet car les données fondamentales sont restées les mêmes : le rapport démographique, actifs/inactifs, chute toujours, l'espérance de vie continue de progresser, les seniors sont toujours mis au ban des entreprises avec un taux d'activité des 55/64 ans parmi les plus faibles d'Europe.

Et les besoins de financement à terme (50 milliards par an en 2050) ne sont pas tellement plus préoccupants que l'année dernière, sauf que tout est fait avec méthode, à coups d'exonérations fiscales, pour assécher les recettes dont a besoin la protection sociale dans son ensemble et favoriser un système par capitalisation.

Ce qui est certain, c'est qu'il faudra trouver des ressources pour assurer le système. Ce qui est également sûr c'est que les grandes compagnies d'assurances attendent leur heure comme des requins affamés, prêts à se substituer, pour ceux qui en auront les moyens, à un système de répartition et de solidarité qu'ils essaient de détruire par lobbying interposé.

Comme par hasard, l'Institut Montaigne, de Claude Bébéar, ancien patron d'Axa, organisme de réflexion préféré du Medef pèse de tout son poids dans les orientations

actuelles en matière de retraite et de protection sociale.

Ce que veut aujourd'hui le Premier ministre c'est bouleverser complètement le système de retraite pour imposer un modèle totalement différent, déjà expérimenté en Suède depuis 1998 et au Chili de... Pinochet, en 1980 !

Ça c'est le fond, ou tout du moins une partie essentielle. Quant à la forme que prendra la réforme du système de retraite, c'est aussi inquiétant quand on voit de quelle façon les grandes réformes sont menées sous le sarkozisme : à la hussarde. On décide et on voit après comment ça peut marcher.

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a déjà accumulé des éléments à charge contre le système de retraite actuel qui repose sur le principe de répartition, en se gardant bien de mettre l'accent sur les raisons libérales qui l'affaiblissent. Il en est donc à orienter les décisions des autorités politiques vers un système à points.

Autrement dit, il lui a été demandé par la majorité parlementaire d'explorer «les modalités techniques de remplacement du calcul actuel des pensions soit par un régime par points, soit par un régime de comptes notionnels».

De quoi s'agit-il ?

Le système actuel en France est dit «en annuités». Un salarié d'au moins 60 ans ayant cotisé pour la durée requise (41 ans en 2012) obtient le «taux plein», fixé à 50% (avec des «décotes» ou «surcotes» éventuelles). Ce taux s'applique à son





salaires moyen, calculé dans le privé sur les 25 meilleures années.

Dans un régime en points, l'assuré accumule des points qu'il achète avec ses cotisations, en fonction d'une valeur d'achat. Quand il part à la retraite, le montant de sa pension se calcule en multipliant le nombre de points accumulés par la valeur du point (différente de la valeur d'achat).

Dans ce système (déjà utilisé par les régimes de retraite complémentaire Agirc-Arrco), la pension dépend donc plus directement des cotisations versées par chacun au cours de sa carrière. Et le système peut s'ajuster par des retouches des valeurs des points.

Dans un régime «en comptes notionnels», proche du régime en points, l'assuré accumule tout au long de sa carrière un capital virtuel qui correspond à la somme des cotisations versées.

Sa pension se calcule en appliquant à ce capital un «coefficient de conversion», qui fait toute l'originalité du système puisqu'il dépend à la fois de l'espérance de vie moyenne et d'un «taux de revalorisation des pensions», ajustable pour faire coïncider recettes et dépenses du système de retraite.

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) s'est livrée à des simulations pour le COR, afin d'évaluer les effets d'un changement du mode de calcul en France.

Si la France passait aux comptes notionnels, le régime verserait en moyenne des pensions plus faibles, notamment aux hommes, avec une redistribution des pensions élevées vers les plus faibles et 13 milliards d'économies à la clé à l'horizon 2050.

Le COR souligne cependant les limites de ces simulations, basées sur des hypothèses invérifiables.

Face aux déficits, «aucun système de calcul des pensions ne permet en lui-même d'assurer le retour à l'équilibre financier d'un régime de retraite déséquilibré», écrit son secrétariat général dans un document de travail.

Mais les régimes en comptes notionnels ou en points ont l'avantage pour

les décideurs à la recherche d'équilibre financier d'évacuer en partie la question sensible de l'âge de la retraite, propice à d'épineux débats publics.

Ils sont en effet basés sur l'accumulation de droits, l'idée étant que le salarié, bien informé à tout moment du montant de sa pension éventuelle, arbitre librement l'âge de son départ.

On pourrait dire qu'on essaie de faire porter ainsi aux salariés toute la responsabilité du niveau de leurs futures retraites. On peut parier que cette belle entourloupette sera enveloppée dans de belles périphrases où il sera question de liberté individuelle et de responsabilité personnelle, ou plus simplement de retraite à la carte...

Aujourd'hui on cotise pour une pension identifiée en termes de pourcentage du revenu d'activité ; demain on cotiserait pour un montant de pension... inconnu !

Quand on sait aujourd'hui que les pensions moyennes versées en France sont d'environ 1300 € pour les hommes et inférieures à 1000 € pour les femmes, on se rend compte de la catastrophe sociale et humaine qui menace si ce niveau déjà indécent venait encore à baisser dans les prochaines années.

Après des salariés pauvres et précaires, la logique libérale veut accélérer un processus de retraités miséreux ou misérables.

On retrouve là sans surprise le vrai visage du capitalisme le plus brutal qui tend à éliminer tous ceux qui ne participent pas, ou plus au système de production...

Exagéré ? Il faut savoir qu'aujourd'hui de plus en plus d'employeurs et d'assureurs, en particulier aux Etats-Unis, recourent à des dépistages génétiques dans le but de sonder le patrimoine génétique de leurs futurs salariés ou futurs assurés, afin d'y détecter d'éventuelles susceptibilités à l'infarctus du myocarde, à l'obésité,

au diabète ou à certains cancers !

Ceci bien sûr afin d'évaluer le risque encouru s'ils embauchaient ou bien assureraient les personnes dépistées.

Pour certains scientifiques, ce type de démarche est monstrueux dans la mesure où il remplace les droits de l'homme par les droits des gènes. Bien, entendu les porteurs de bons gènes constitueraient une nouvelle caste ayant progressivement accès à tous les avantages de la société.

Si on ajoute que les assureurs anglais ont déjà refusé un simple moratoire sur l'utilisation des tests génétiques pour évaluer le niveau de leurs primes, on perçoit mieux les dangers qui pèsent sur nos sociétés.

L'assurance privée repose sur un système où le calcul des primes dépend de l'évaluation du risque, y compris en matière de santé.

Dans un système de solidarité et de mutualisme, le faible risque paie pour le risque élevé mais cette démarche est à la base du tissu social.

Casser le système de retraites par répartition va donc bien au-delà d'une simple modification d'un système de paiement des retraites et pensions.

La valeur de l'argent va-t-elle s'imposer comme seule référence ? C'est bien l'enjeu majeur qui est au cœur des prochains débats sur notre système de retraite.



Illustration "Les blagues de retraités" par L'abbé-Fabaroit. Ed. Delcourt